

## Appel à candidatures d'un.e conseiller.ère pédagogique pour le département musique

### L'ISDAT RECRUTE UN.E CONSEILLER.ERE PEDAGOGIQUE POUR LE DEPARTEMENT MUSIQUE

#### Contexte/ missions

L'isdaT – institut supérieur des arts et du design de Toulouse - est un Établissement Public de Coopération Culturelle qui dispense des formations supérieures en art, design, design graphique, musique et danse. Ses cursus et diplômes sont habilités par l'État et permettent des équivalences au niveau européen.

Établissement pluridisciplinaire, l'isdaT est inséré dans un réseau dense de partenariats artistiques, culturels, économiques et académiques, dans une métropole étudiante dynamique et particulièrement attractive. Il offre la possibilité d'échanges avec des écoles équivalentes à l'étranger.

L'équipe de l'isdaT est composée de 43 personnels administratifs et techniques, de 64 enseignant.es titulaires et contractuels et de 330 intervenant.es pédagogiques. Il forme environ 475 étudiant.es par an et près de 420 élèves amateurs. Il s'implique dans l'insertion de ses anciens étudiant.es ainsi que dans la formation continue et la valorisation des acquis de l'expérience. Son budget annuel est d'environ 7 000 000 d'euros.

L'établissement est financé principalement par la Ville de Toulouse, l'État et la Métropole. Il bénéficie également de ressources propres.

Sous la responsabilité de la direction générale par intérim de l'établissement et de la direction du département musique, le.la conseiller.ère pédagogique pour le département musique a pour mission de contribuer à la réflexion sur les contenus des enseignements, le choix des enseignants et intervenants.

Il.elle est l'interlocuteur.trice direct.e des professeurs et du coordinateur de l'université de Toulouse.

Il.elle assure le suivi pédagogique et artistique des étudiants.

Il.elle travaille avec les autres disciplines de l'établissement.

Il.elle assure la représentation de la direction du département musique.

Il.elle participe à la réflexion de l'ingénierie pédagogique : création, rénovation des maquettes de formation / modules musique, création / évolution des contenus des cours internes et externes, modalité d'évaluation (évolutions), critères – déroulements, évaluation des formations.

Il.elle établit les maquettes individuelles de formation des étudiants, les fait évoluer.

Il.elle valide les lieux de stage et de prestations artistiques.

Il.elle réalise les outils de suivi de la scolarité.

Il.elle coordonne les événements artistiques en partenariat avec les structures culturelles de la Ville et de la Métropole.

Il.elle planifie, organise les concours d'entrée et de sortie en conformité avec les textes de référence.

Il.elle propose, organise et planifie les jurys des concours d'entrée et de sortie.

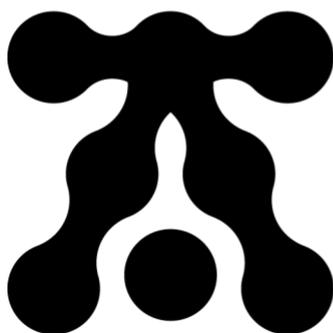
Il.elle prépare et anime des commissions : d'admissibilité, de dérogation, de Validation des Acquis Antérieurs, de conseils d'évaluation ;

Il.elle participe aux jurys des différentes épreuves et des projets artistiques des étudiants.

Il.elle conseille, suit et accompagne les étudiants tout au long du cursus.

Il.elle propose l'affectation des enseignements individuels.

Il.elle décide des autorisations d'absences des étudiants en cours d'année et en assure le suivi.



**Par délégation de la direction du département musique et en lien avec la direction générale par intérim et la directrice administrative et financière :**

Il.elle recrute et encadre l'équipe pédagogique, administrative et technique du département musique.

Il.elle rédige des dossiers de synthèse / présentation aux instances internes et externes (Conseil d'Administration, Direction Générale de la Création Artistique, Direction Régionale des Affaires Culturelles, etc...)

Il.elle est chargée du recrutement de vacataires (tuteurs de DE, intervenants, enseignants de disciplines complémentaires).

Il.elle est en lien avec le service administratif du département musique pour l'élaboration des différents contrats (permanents, intervenants).

Il.elle assure le suivi et le lien avec les partenaires institutionnels de la musique sur le territoire régional (Music'Halle, CERR, IFMI, UT2J)

Il.elle réalise et assure les conventions de tutorat, de projets artistiques et pédagogiques et de partenariats.

Il.elle valide la création d'échanges Erasmus ou internationaux et assure le suivi des e-learning des étudiants entrants et sortants en échange Erasmus ou internationaux.

Il.elle participe à la réflexion de la mise en place de la Formation Continue.

Il.elle préside des jurys.

**Profil**

- Titulaire d'un Certificat d'Aptitude ou d'un master en pédagogie et/ou en interprétation ou équivalent.
- Capacité d'adaptation, disponibilité, sens de l'écoute, de la méthode et de l'organisation, rigueur.
- Capacités à travailler en relation avec d'autres disciplines.
- Connaissance des textes encadrant le DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) et le DE (Diplôme d'Etat) de professeur de musique.
- Disponibilité requise ponctuellement en soirée, week-end et certaines vacances scolaires pour suivi des concerts et stages.
- Maîtrise des outils informatiques Pack Office (Word, Excel, Powerpoint).
- Utilisation du logiciel de scolarité.
- Maîtrise de l'anglais.

**Description du poste**

- Filière administrative : cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux – Filière culturelle : cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique
- Recrutement par voie statutaire ou contractuelle,
- Durée hebdomadaire : temps complet annualisé 41h15 par semaine,
- Rémunération statutaire (+ régime indemnitaire pour les titulaires),
- Date de prise de fonctions : 2 septembre 2024.

**Candidature et calendrier**

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, dernier arrêté de nomination, le cas échéant) sont à adresser à l'attention de Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdaT, par courrier électronique uniquement, à l'adresse **recrutement@isdat.fr** au plus tard le **vendredi 28 juin 2024, minuit**.

Les candidat·es pré-sélectionné·es seront prévenu·es et auditionné·es 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.